

Compte rendu du conseil municipal du lundi 25 mai 2020

Présents : Michelle GILLY – MARNAS Sébastien - RAOUX Emmanuel - Josiane MARCON – SOLEILHAC Cédric
LESPEDES Aurélie - Françoise BOIRON – Jérôme SERTURINI – DE RICHEMEONT Jacques –
BACCAN Séverine - CAILHOL Anne

Ce lundi soir 25 mai a eu lieu la mise en place du nouveau conseil municipal, élu dès le 1^{er} tour des élections. En raison de l'épidémie Covid 19, il s'est réuni à la salle des fêtes au lieu de la salle du conseil de la mairie pour respecter les règles d'hygiène et de sécurité mise en vigueur.

Madame le Maire, Michelle GILLY maire sortant a ouvert la séance devant le conseil municipal au complet, félicitant les nouveaux élus.

Etant la doyenne de l'assemblée, Michelle GILLY a présidé la séance pour l'élection du maire.

ELECTION DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS :

Le conseil municipal a voté pour élire le maire et les deux adjoints. La procédure du vote figure dans le Procès Verbal spécial élection.

Les conseillers municipaux ont élu **Mme Michelle GILLY, maire**, qui entame son 4^{ème} mandat en tant que maire.

Sont élus comme **1^{er} adjoint Sébastien MARNAS** et **2^{ème} adjoint Emmanuel RAOUX**, tous deux poursuivent aussi un 3^{ème} mandat.

Immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local et une copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux (articles L.2123-1 à L.2123-35).

4 nouveaux conseillers vont siéger dans ce renouvellement du conseil municipal :

LESPEDES Aurélie - DE RICHEMONT Jacques –BACCAN Séverine – CAILHOL Anne

Mme le Maire Michelle GILLY est désignée d'office comme conseillère communautaire de la communauté des communes Berg et Coiron

DELIBERATIONS :

Délégation de signature aux adjoints aux maires :

En cas d'absence du maire et pour une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signatures aux deux adjoints dans le domaine de compétences définies dans les arrêtés de délégation de fonction aux adjoints au maire du 25 mai 2020

Délégation du conseil municipal au maire :

Selon le code général des collectivités territoriales (art L2122-22), le conseil municipal a donné délégation pour l'exécution des affaires courantes à Madame le Maire. Le but de ces délégations est d'éviter de convoquer le conseil municipal pour certaines décisions devant être prises rapidement.

Indemnités de fonctions :

Le conseil municipal décide d'attribuer les indemnités de fonctions prévues par le code général des collectivités territoriales à Mme le maire et à ses deux adjoints.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget municipal

Délégués aux commissions communales :

Voir le tableau en annexe

Délégués au SIVOM Olivier de Serres :

Mme le Maire informe que chaque commune adhérente au SIVOM doit désigner 2 délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Sont nommés comme titulaires : Michelle GILLY - Emmanuel RAOUX

suppléants : LESPES Aurélie – SOLEILHAC Cédric

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe qu'un conseil municipal sera programmé prochainement pour procéder au vote du budget et traiter des projets avenir de la commune tout en sollicitant les conseillers municipaux à faire partager leurs idées pour faire évoluer le fonctionnement futur de la commune.

La distribution de masques, la nouvelle constitution de la commission locale AVAP, les assurances pour les élus, la remise gracieuse des loyers commerciaux pendant la période de confinement sont des sujets que Madame le Maire a présentés en précisant qu'ils seront étudiés plus en profondeur lors du prochain conseil municipal

Le conseil municipal s'est terminé à 22h30